



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

OFP/DAL/S.MAR.N° 183 /2021

11 JUN 2021

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 94/2021, relatif à l'Acquisition, l'installation et la mise en service des ambulances médicalisées pour le secteur santé destinés aux cités des métiers et des compétences d'AGADIR, NADOR et Laayoune ; Répartie en lot unique :

- Lot unique : Ambulances médicalisées

Vu la nécessité d'apporter des modifications au descriptif technique et quantitatif des prestations de l'appel d'offres ouvert n° 94/2021;

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° 94/2021 pour y apporter les modifications techniques et quantitatives nécessaires et ce conformément aux dispositions de l'article n° 45 paragraphe 1-a « lorsque les données économiques, techniques ou quantitatives des prestations objet de l'appel d'offres ont été modifiées » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Directrice Générale

Loubna TRICHA